

Aquitaine





Viticulture

N°2 -17 avril 2012

SOMMAIRE

Vigne

- Phénologie
- Eléments climatiques
- Champignons Parasites
- Mildiou
- Oïdium
- Excoriose
- Ravageurs
- Vers de grappe
- Mange bourgeons
- Escargots
- Araignées rouges
- Typhlodromes
- Cochenilles
- Erinose - Autres
- Web alerte vigne
- Les abeilles butinent, protégeons-les!

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Viticulture d'Aquitaine sont les suivantes :

Adar Castillon Ste Foy, Adar Coutras, Adar des 2 Rives, Adar Haute Gironde, Adar Médoc, ADENA, Agridor, Agrobio Périgord, Biovitis, Cave Blasimon, Cave Buzet, Cave Hauts de Gironde, Cave Lugon, Caves de Rauzan-Grangeneuve, Cave Sauveterre, Cave de Tursan, CDA24, CDA33, CDA40, CDA47, CDA64, Chrysope eurl, Cic, Comptoir Agricole, Cotésia, De Sangosse, Euralis, EVO La Tour Blanche, FREDON Aquitaine, Gdon Libournais, Grains d'Raisins, Groupe Isidore, IFV, La Périgourdine, Maïsadour, Groupement des Employeurs de l'Entre deux mers, Soufflet Vigne, Terres du Sud, Vignerons des coteaux de Lisle, Urablt, Utilys Concept Ambarès, Vitivista

Le rédacteur du BSV Viticulture est :

Chambre d'Agriculture de la Gironde

Ce qu'il faut retenir

- Stade moyen sortie de feuilles (stade D)
- Excoriose : stade de sensibilité atteint donc surveiller les parcelles
- Mildiou : risque faible à ce jour
- Premières captures d'eudémis
- Présence et dégâts de mange bourgeons.

Le réseau d'observation est composé de 124 parcelles. Pour la rédaction de ce bulletin, 39 parcelles de référence ont été suivies et 28 parcelles « témoin non traité ».

Phénologie

Stade moyen

La végétation atteint le stade sortie de feuilles (stade D). A noter : la sortie est très hétérogène sur tous les secteurs et on ne constate pas d'évolution depuis 8 jours, à cause des températures fraîches. Par rapport à l'année 2011, la phénologie est en retard de 10 jours. Le stade moyen atteint n'est pas un stade sensible pour le mildiou et l'excoriose.

Stades extrêmes

Les parcelles les plus précoces ont atteint le stade 5-6 feuilles étalées (stade E). Les plus tardives sont au stade bourgeon dans le coton (stade B).

ZONE	Stade minimal	Stade maximal	Stade moyen	
Médoc	Sortie des feuilles	5-6 feuilles étalées	Sortie des feuilles	
Graves	Bourgeon dans le coton	2-3 feuilles étalées	Sortie des feuilles	
Entre-deux-Mers	Sortie des feuilles	2-3 feuilles étalées	Sortie des feuilles	
Libournais	Sortie des feuilles	5-6 feuilles étalées	2-3 feuilles étalées	
Blayais-Bourgeais	Sortie des feuilles	2-3 feuilles étalées	Sortie de feuilles	
Dordogne	Bourgeon dans le coton	5-6 feuilles étalées	Bourgeon dans le coton	
Landes	Sortie des feuilles	2-3 feuilles étalées	Sortie des feuilles	

Directeur de publication :
Dominique Graciet,
Président de la Chambre
régionale d'agriculture d'Aquitaine
Cité mondiale
6, Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 01 33 33
Fax 05 57 85 40 40
http://www.aquitainagri.org/

Supervision :

DRAAF / Service Régional de l'Alimentation Aquitaine 51, rue Kièser 33077 Bordeaux cedex Tél. 05 56 00 42 03 http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/





Aquitaine





Viticulture

Par cépage et sur tout le réseau, la répartition des stades est la suivante :

Cépages	Stade maximal	Stade minimal	Stade moyen
Cabernet sauvignon	2-3 feuilles étalées	Bourgeon dans le coton	Sortie des feuilles
Merlot	5-6 feuilles étalées	Bourgeon dans le coton	2-3 feuilles étalées
Sauvignon blanc	Pointe verte	Bourgeon dans le coton	Pointe verte

Eléments climatiques

• Pluviométrie (les données sont issues des stations du réseau Demeter)

La pluviométrie hivernale (d'octobre à mars) est inférieure aux moyennes trentenaires, avec un déficit de 191.4 mm en moyenne. Par rapport à l'hiver 2011, le déficit est de 109 mm en moyenne et par rapport à 2010, il est de 185 mm. Pour l'hiver 2012, seul le mois de décembre possède une moyenne excédentaire de 47.6 mm par rapport aux moyennes trentenaires. Tous les autres mois sont déficitaires avec un maximum pour le mois de février (-64.9mm par rapport aux moyennes trentenaires).Le début du mois d'avril est relativement pluvieux. Le cumul moyen des pluies est de 18.6mm et au maximum 47mm (Jurançon).

• Températures (les données sont issues des stations du réseau Demeter)

De manière générale, les températures hivernales sont conformes aux températures de saison. L'écart entre les moyennes hivernales et les données trentenaires est de $-0,13^{\circ}$ C. Cependant, le mois de février a été très rigoureux, la moyenne s'élève seulement à $1,95^{\circ}$ C soit $5,65^{\circ}$ C de moins par rapport aux moyennes trentenaires. La température du mois de mars est de 11° C en moyenne. Le début du mois d'avril est resté dans la continuité du mois de mars avec en moyenne $9,9^{\circ}$ C et une température minimale de $4,2^{\circ}$ C (Villefranche) et une maximale de $17,03^{\circ}$ C (Parempuyre).

Les conditions climatiques de l'hiver selon les zones:

Zone	T°c moyenne hivernale (°C)		Pluviométrie ł	nivernale (mm)
Médoc	9,06		357,5	
Graves	9,14		309,5	
Entre-deux-mers	9,25		374	
Libournais	8,97		328,1	
Blayais-Bourgeais	9,39	Moyenne trentenaire = 9,2°C	337	Moyenne trentenaire = 330,7mm
Dordogne	9,01	, -	274,2	,
Landes	9,11		282,6	
Pyrénées-Atlantiques	9,63		362,5	
Lot et Garonne	8,99		249,75	

Compte tenu des conditions climatiques passées, les pluies à venir pourraient avoir un impact sur l'excoriose et le mildiou.



Aquitaine





Viticulture

Gel

En Dordogne, on observe des dégâts sur des plantations qui peuvent être significatifs, liés au gel hivernal de la semaine 6. En effet les températures les plus froides ont été atteintes le 09 Février 2012 au matin avec des minimum de - 16,5 °C à Bergerac, - 16 ° C à Pécharmant, -15,9 °C à Monbazillac et -13,9 ° C à Boisse et Saint Julien d'Eymet. Pour le secteur Ouest les températures les plus basses ont été enregistrées le 06 février avec un minimum de - 15,2 °C.

Toujours en Dordogne, on note des dégâts de gel dans différentes situations suite aux températures qui sont descendues à -2 voire -3°C dans la nuit du 16 au 17 avril 2012. Les dégâts constatés sont réguliers et seront plus faciles à observer dans les jours à venir.

Grêle

Sur la commune de Saint Palais (33), suite à l'orage de grêle survenu le vendredi 6 avril, des dégâts étaient observables le 10 avril : bois marqués, quelques apex coupés et de petites feuilles perforées. A ce jour, ces dégâts sont toujours marqués.

Champignons parasites

Mildiou

Pour rappel, les conditions nécessaires pour les contaminations de mildiou sont les suivantes : œufs mûrs, vigne réceptive, température supérieure à 11°C, pluviométrie.

Voici quelques précisions sur le protocole de suivi de maturation des œufs d'hiver de mildiou, réalisé par la FREDON Aquitaine :

Les feuilles de vigne prélevées l'automne dernier ont permis de préparer 4 lots de provenances différentes : Sauternais, Fronsadais, Libournais et Graves. Ces différents lots ont été conservés sur leurs sites d'origine où ils ont subi les conditions climatiques hivernales propres au site de provenance. Les lots ont ensuite été rapatriés à Villenave d'Ornon, sur le site de l'INRA, le <u>23 mars dernier</u>, afin de faciliter la réalisation des observations. Chaque lundi matin, la FREDON Aquitaine place une partie de chaque lot (6 disques foliaires de 5 mm) en conditions de laboratoire (étuve à 21°C) ainsi qu'en conditions extérieures. Dès le lendemain et chaque jour de la semaine, ces différents lots sont observés à la loupe binoculaire afin de suivre l'évolution de la maturation des œufs d'hiver tout au long du printemps. Voici le résultat des observations à ce jour :

Date de préparation du lot		imum de germination en conditions e laboratoire (Etuve à 21°C)			Durée minimum de germination en conditions extérieures			conditions
	Sauternais	Fronsadais	Libournais	Graves	ves Sauternais Fronsadais Libournais Grav		Graves	
Lot 1 : 2 avril	3 à 8 jours * sur 50% des disques		es	9 jours * sur 33% des disques				
Lot 2 : 10 avril	4 à 6 jours * sur 33% à 50% des disques		Aucune germination inférieure à 24h					
Lot 3 : 16 avril	6 Aucune germination inférieure à 24h		Aucune germination inférieure à 24h			24h		

^{* :} le laps de temps de germination est variable car un week-end est inclus (aucune observation n'est réalisée durant les week-ends et jours fériés).



Aquitaine





Viticulture

Par postulat, les œufs d'hiver de mildiou sont considérés comme « mûrs » lorsqu'ils germent en 24 h ou moins

A ce jour, les œufs ne sont donc pas considérés comme mûrs ni en conditions de laboratoire ni en conditions extérieures (d'après le protocole de la Fredon Aquitaine).

Il existe un second dispositif d'observation de la maturité des œufs de mildiou, porté à la connaissance du réseau Surveillance Biologique du Territoire(SBT). Ce dernier est réalisé par l'INRA: le protocole (conservation de l'inoculum et mise en germination) est différent de celui de la FREDON Aquitaine. L'objectif de ce suivi est d'étudier les différences de germination entre pratiques culturales à un instant t (2 dates de début d'observation au printemps) et non suivre la dynamique de germination sur la saison. Il a été mis en place depuis le 3 avril 2012 (90 disques foliaires observés). D'après ce protocole, 90% des œufs ne sont pas mûrs au laboratoire (10% des disques ont une durée de germination inférieure à 24h).

D'autre part, l'IFV nous signale, sur son réseau en Gironde, que le Modèle Potentiel Système indique que des contaminations élites (épisodes de contamination calculés, de faible ampleur) ont été probables le 10 avril sur les secteurs du Libournais et de Latresne. De même, d'autres contaminations ont été probables le 14 avril sur le secteur de Saint Estéphe. Nous précisons qu'il s'agit de contaminations modélisées et non confirmées sur le terrain. A ce jour, le Modèle Potentiel Système n'a fonctionné que pour la Gironde.

Analyse de risque : à ce jour, le risque mildiou est faible.

Oïdium

Aucune tache observée à ce jour. Cependant l'observation des parcelles est nécessaire et en particulier pour les parcelles les plus sensibles.

Analyse de risque : le risque oïdium à ce jour est faible, la vigne n'ayant pas atteint son stade de réceptivité.

Excoriose

Des symptômes ont été observés sur des parcelles de référence (4 parcelles sur 39 observées). La fréquence d'attaque des pieds varie de 2% à 6% (Plassac). Quelques symptômes ont également été signalés sur le secteur de Cadillac (Adar Cadillac) mais les fréquences d'attaque restent très faibles. De rares symptômes sont également visibles dans le secteur Nord Fronsadais.

C'est le moment d'aller observer vos parcelles pour évaluer le niveau des symptômes sur votre exploitation. Les conditions favorables à l'excoriose sont : stade phénologique compris entre les stades « éclatement de bourgeon » et « 2-3 feuilles étalées », pluie et présence de symptômes.

Ravageurs

Vers de la grappe

Les premières captures d'Eudémis ont lieu le 28 mars dans le Libournais (GDON du Libournais), 30 mars sur Latresne (INRA de Bordeaux), le 2 avril à Sauternes et le 4 avril à Saint Loubès ainsi qu'à Bruch. A ce jour, aucune capture de cochylis remarquée.

ZONE	Capture Eudémis	Capture Cochylis
Médoc	Pas de captures à ce jour	Pas de captures à ce jour
Graves	1 ^{ère} capture le 30 mars	Pas de captures à ce jour



Aquitaine





Viticulture

Entre-deux-Mers	1 ^{ère} capture le 2 avril	Pas de captures à ce jour
Libournais	Pas de relevés	Pas de relevés
Blayais-Bourgeais	Pas de captures à ce jour	Pas de captures à ce jour
Lot et Garonne	1 ^{ère} capture le 4 avril	Pas de captures à ce jour
Dordogne	1 ^{ère} capture le 5 avril	Pas de captures à ce jour
Pyrénées-Atlantiques	Pas de relevés	Pas de relevés
Landes	Pas de captures à ce jour	Pas de captures à ce jour

Mange bourgeons

Des dégâts ont été signalés sur 8 parcelles de référence (Saint Palais, Rauzan, Campugnan, Cussac Fort Médoc, Castres sur Gironde, Margaux, Saint Brice et Saint Loubès). La fréquence d'attaque la plus élevée est de 14% (Saint Palais).

Hors réseau, les secteurs de Martillac (CA 33) et du Libournais présentent également quelques dégâts de mange bourgeons.

<u>Seuil</u> = au moins 15% de ceps avec un bourgeon mangé, seuil empirique (Source = Viticulture durable en Champagne, Guide pratique 2012). Ce seuil n'est donc pas atteint sur les secteurs concernés.

Escargots

Une population de *Theba pisana* a été observée sur le secteur de Blaye (Saint Paul) ainsi que sur le secteur de Saint Emilion. Dans le secteur du Sauternais, une population plus faible est présente (1 à 5) sur le sol mais aussi sur les ceps.

La présence de *Helix aspersa* a été indiquée sur sol et sur cep sur le secteur de Saint Estèphe avec un nombre compris entre 4 et 10. Sur le secteur du Blayais, cette population est retrouvée mais uniquement au sol. Une population plus faible (1 à 3) est à signaler sur les secteurs du Sauternais, de Castillon et du Médoc.

Type d'escargots	Zone où population retrouvée	Population (en nombre d'escargots retrouvés)	
		Sur ceps	Au sol (pièges)
Theba pisana	Blayais-Bourgeais	0	> 15
	Sauternais	1 à 5	1 à 5
	Médoc	4 à 10	4 à 10
Helix aspersa	Blayais-Bourgeais	1 à 3	4 à 10
	Sauternais	0	1 à 3

L'activité des escargots est moyenne mais stable par rapport à la semaine dernière ; le risque est donc moyen sur les zones concernées.

Dans les autres zones, aucun escargot n'a été retrouvé.



Aquitaine





Viticulture

Araignées rouges

Une seule parcelle du réseau (Razac de Saussignac) touchée par les araignées rouges avec une fréquence de 32% des feuilles occupées. Egalement une parcelle hors réseau, située dans le secteur du Médoc est touchée par des araignées rouges.

Typhlodromes

Quelques typhlodromes ont été observés sur deux parcelles de référence (Cussac Fort Médoc et Plassac) avec au maximum 100 typhlodromes trouvés. Sur les parcelles hors réseau, les typhlodromes sont également bien présents.

Cochenilles

Les premières cochenilles sont à signaler sur des parcelles hors réseau : secteur de Monségur (Adar de Monségur) et secteur de Castillon (Adar de Castillon).



Cochenille Lécanine adulte et larves en début de migration



crédit photo : Franck Lihour, ADAR Coutras



Œufs Crédit photo : INRA

Erinose

Des symptômes d'érinose sont observés sur le secteur du Médoc et dans les Landes. Cependant, les fréquences d'attaque restent très faibles (2% au maximum).

Autres

La présence de thrips est à noter sur des parcelles hors réseau (Haute Gironde, Médoc, Castillon et Libourne)

Des dégâts de lapin sont également à signaler sur des parcelles du réseau (St Loubès et Cussac Fort Médoc).



Aquitaine





Viticulture

La plate forme Web-Alerte-Vigne (Wave) : un nouvel outil de saisie et de consultation des observations sur parcelles flottantes.

L'IFV a créé et mis en ligne sur le site web EPIcure (www.vignevin-epicure.com), une interface permettant à tout observateur de saisir des observations occasionnelles sur les maladies, les ravageurs et les accidents climatiques. L'observation saisie est insérée dans la base de données et immédiatement restituée sous forme cartographique, ce qui vous permet de visualiser vos relevés comparés à ceux de l'ensemble du réseau.

Cet outil est accessible via l'adresse internet suivante : http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/Saisie/Alertes

Quatre types de relevés sont disponibles : les maladies, les ravageurs, les maladies du bois et les accidents climatiques.

Vous devez positionner la parcelle d'observation sur la vue de l'interface graphique puis renseignez la date et précisez l'événement (la maladie ou le ravageur observé).

Une échelle de description correspondant à l'événement apparaît et vous permet d'indiquer le niveau de dégât ou d'attaque relevé selon des classes spécifiques à chaque maladie ou ravageur.



Enfin vous devez indiquer vos coordonnées afin de permettre la vérification de la fiabilité des observations et pour terminer, enregistrez pour valider votre saisie.

<u>Important</u>: N'oubliez pas de cocher "oui" à la question vous demandant si vous souhaitez mettre vos observations à disposition du BSV Viticulture.



Aquitaine

Viticulture







Les cartes hebdomadaires (cf. fig. ci-dessous) seront librement consultables sur le site EPIcure et serviront à l'élaboration du BSV Viticulture ainsi qu'à la validation des informations issues des modèles de prévision des risques épidémiques.



Aquitaine





Viticulture

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

- 1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des vignes/noyer/autres (à choisir selon la culture) ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.</p>
- 2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles <u>mais reste</u> potentiellement dangereux.
- 3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
- 5. Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.

<u>Pour en savoir plus</u>: téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur <u>www.itsap.asso.fr</u>



Aquitaine





Viticulture



Note nationale BSV

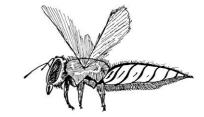


Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAI¹, APCA², ITSAP-Institut de l'abeille³, et soumise à la relecture du CNE⁴.

- 1-Direction générale de l'alimentation
- 2- Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- 3- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation
- 4-Comité national d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal

Crédits photos et dessin : J. Jullien DGAI-SDQPV et ANAMSO (colza, p.2)



En butinant de fleur en fleur, les insectes pollinisateurs participent à la production de nombreuses cultures et contribuent aussi à la qualité des récoltes. À l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires, en particulier aux abeilles.

Une démarche éco-responsable

Les causes de dépérissement des abeilles sont multiples. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de :

- la gestion des ressources alimentaires des abeilles ;
- la maîtrise des risques sanitaires du cheptel ;
- l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques en protection des cultures.

Face à ces risques, les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs.



Les voies d'intoxication

Des empoisonnements d'insectes pollinisateurs peuvent se produire quand les produits phytopharmaceutiques sont appliqués pendant la période de floraison ou lors de la production d'exsudats, car c'est dans ces situations que les butineuses sont les plus actives, tant sur les plantes cultivées que sur les adventices. La contamination peut avoir lieu à deux moments (pendant et après le traitement phytosanitaire), par deux voies d'intoxication différentes (contact ou ingestion) :



Aquitaine





Viticulture

Sur « e-phy », consultez la rubrique ECOACS



Base de données nationale sur les effets non intentionnels des produits phytosanitaires.

- par contact : quand l'abeille est exposée directement à un produit dangereux, surtout aux heures chaudes de la journée ; se pose sur une fleur ou sur la végétation traitée avec un produit persistant ; reçoit des traînées de vapeurs ou de poussières toxiques au-dessus des plantations limitrophes de celles qui sont en fleurs ;
- par ingestion : quand l'abeille prélève du nectar ou du pollen sur des fleurs contaminées suite à une pulvérisation ; par l'utilisation avant floraison d'un produit rémanent ou systémique ; suite à un enrobage de semence avec un produit systémique et persistant durant la floraison ; ou enfin par des poussières d'enrobage insecticide émises lors de semis en l'absence de mesures appropriées de gestion des risques, telles que définies notamment dans l'arrêté interministériel du 13 janvier 2009.

Connaître les risques d'intoxication d'abeilles avant de traiter

Les professionnels de la production végétale et du paysage doivent impérativement connaître l'écotoxicité des produits phytosanitaires avant de les appliquer sur les cultures ou les zones non agricoles. La règle de base consiste à lire <u>l'étiquette du produit</u> figurant sur l'emballage (classement toxicologique, phrases de risque correspondantes). En complément, il est possible de consulter les <u>fiches de données de sécurité</u> ¹ des produits phytopharmaceutiques et <u>l'Index phytosanitaire</u> de l'Acta, mis à jour chaque année.

Sur Internet, on peut aussi consulter avec intérêt le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages autorisés en France "e-phy"², dans lequel figure une rubrique appelée <u>Ecoacs</u> (voir encadré) sur les effets non-intentionnels sur les auxiliaires biologiques, dont l'abeille domestique. Enfin, la base <u>Agritox</u>³ renseigne sur les principales propriétés de « dangers » des substances actives.

- 1-http://www.quickfds.com ou http://www.phytodata.com
- 2-http://e-phy.agriculture.gouv.fr
- 3-Agritox est une base de données sur les propriétés physiques et chimiques, la toxicité, l'écotoxicité, le devenir dans l'environnement, la réglementation sur les substances actives phytopharmaceutiques. Elle a été créée par le département de phytopharmacie et d'écotoxicologie de l'Inra. 80 % des informations proviennent des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché déposés par les industriels et validés par les experts aux niveaux français et européen, et 20 % sont de source bibliographique (www.dive.afssa.fr/agritox/index.php).

Les bonnes pratiques phytosanitaires inscrites dans la réglementation en vigueur



• Conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage phytosanitaire

D'une façon générale, il faut noter que l'arrêté du 28 novembre 2003, paru au Journal officiel du 30 mars 2004, interdit tout emploi d'insecticides ou d'acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats ; ceci afin de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Par dérogation, l'emploi d'insecticides et acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats est cependant possible dès lors que deux conditions sont respectées :



Aquitaine





Viticulture

- 1. L'intervention a lieu <u>en dehors des périodes de butinage</u>, c'est-à-dire tard le soir ou tôt le matin (les cultures n'étant pas visitées par les butineuses).
- 2. Le produit insecticide ou acaricide employé bénéficie d'une mention « abeilles ». L'arrêté définit en effet trois types de mention « abeilles » pouvant être attribuées aux insecticides ou acaricides :
- « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles ».
- « Emploi autorisé au cours de périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles » :
- « Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles ».

• Eviter les dérives lors des traitements

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 impose aux applicateurs (professionnels agricoles, personnel des collectivités, particuliers) de mettre en œuvre des moyens appropriés pour éviter tout entraînement des produits phytopharmaceutiques en dehors des parcelles ou des zones traitées. Il convient dans ce cadre d'éviter toute dérive des produits vers les ruches et ruchers.



N'hésitez pas à échanger avec les apiculteurs qui travaillent autour de vous et adaptez vos pratiques en leur demandant conseil vis-à-vis des abeilles. Sur cette photo, colonie peu populeuse après dérive.

• Mesures anti-dérives lors du semis

L'arrêté interministériel du 13 janvier 2009 précise les conditions d'enrobage et d'utilisation des semences traitées par des produits phytopharmaceutiques en vue de limiter l'émission des poussières lors du procédé de traitement en usine.

Mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (effets possibles de synergies). Pour cette raison, il convient d'être extrêmement vigilant en matière de mélanges et de respecter l'arrêté ministériel du 7 avril 2010. Ce dernier prévoit dans son article 8 : que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2003 susvisé, un délai de 24 heures soit respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles/imidazoles sont donc interdits en période de floraison et d'exsudation de miellat par les pucerons.



Aquitaine





Viticulture

A RETENIR

- Pensez à observer vos cultures avant de traiter!
- Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».
- Périodes et conditions où la présence des abeilles est la plus propice sur vos cultures : dès que les températures sont supérieures à 13°C, la journée ensoleillée et peu ventée.
 - Périodes et conditions où les abeilles sont peu présentes dans vos cultures : si les températures sont fraîches (<13°C), par temps nuageux, pluvieux et par vent fort.

Attention : d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil.

Les bonnes pratiques pour favoriser l'activité des insectes pollinisateurs et pour maintenir des ressources alimentaires en dehors des périodes de floraison des cultures mellifères

- Avant toute prise de décision concernant une éventuelle intervention phytosanitaire, pensez à consulter le Bulletin de Santé du Végétal et à évaluer rigoureusement l'état phytosanitaire de la culture.
- Ne laisser jamais d'eau polluée par des substances actives chimiques autour des parcelles ou sur votre exploitation, les abeilles s'abreuvent et collectent de l'eau pour assurer le développement de leur colonie.
- Favorisez la présence des pollinisateurs pour la pollinisation de vos cultures en implantant des espèces mellifères autour de vos parcelles (bandes mellifères le long des cours d'eau et bord de champ, haies mellifères, CIPAN mellifères...). Rendez non attractifs pour les abeilles les couverts herbacés et fleuris entrerangs dans la parcelle à traiter, par exemple en les broyant ou les fauchant. Pour ne pas que la flore mellifère devienne un piège pour les pollinisateurs, il est impératif que la dérive des traitements réalisés sur les cultures voisines soit évitée.





Aquitaine





Viticulture

- Participez au maintien de l'apiculture sur votre territoire avec des cultures diversifiées et des rotations plus longues en intégrant des légumineuses ou des oléoprotéagineux dans votre assolement.
- Laissez des plantes messicoles s'implanter en bords de champs pour favoriser la biodiversité florale et mellifère.

Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille www.itsap.asso.fr

Prochain bulletin: le 24 avril 2012

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 ".

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs pour la protection de leurs vignes et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.